

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 23 (1931)
Heft: 5

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Revue syndicale suisse

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

23^{me} année

MAI 1931

N° 5

L'organisation de travaux comme moyen de lutte contre le chômage.

Par *Max Weber*.

En août dernier, l'Union syndicale a adressé au Conseil fédéral une requête lui demandant d'intervenir auprès des administrations et entreprises fédérales, auprès des cantons et des communes pour qu'ils fassent exécuter de suite les travaux prévus pour un avenir prochain, ceci afin de sévir contre la crise; elle demandait en outre que l'on procède à une enquête sur l'ensemble des travaux publics et que l'on examine la possibilité de leur répartition en pratiquant une politique capable d'influencer la conjoncture, ainsi que la création d'un office fédéral spécial chargé de la répartition méthodique des travaux publics*.

Le Conseil fédéral a donné suite à cette requête en invitant les administrations fédérales et les cantons à procurer le plus de travaux possibles pour lutter contre le chômage, et il a en outre chargé le Département fédéral de l'économie publique d'étudier la solution de cette question pour l'avenir.

En effet, au cours de l'hiver dernier d'importants travaux ont été confiés aux chômeurs par des entreprises officielles. Les Chemins de fer fédéraux, tout d'abord, ont passé d'importantes commandes, tout particulièrement intéressantes du fait qu'elles assuraient aux ouvriers professionnels du travail dans leur métier habituel. Les syndicats apprécient tout spécialement des travaux de ce genre, car la plupart des chômeurs, pour autant qu'ils ne sont pas des ouvriers du bâtiment, ne sont pas habitués à ces travaux dits de « secours » et qui consistent en grande partie en travaux de terre. Sans doute qu'ici et là on eût pu faire davantage, et il est à espérer que les autorités qui jusqu'à présent n'ont pas jugé utile de répondre à l'invite qui leur fut faite de combattre le chômage en procurant du travail aux chômeurs, le feront encore par la suite. Il faut surtout souhaiter que notre requête

* Voir « Revue syndicale » septembre 1930.